

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAE 36 Subvention (10 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Parisien d'un Jour, Parisien toujours (Paris Greeters) (3e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle avec l'Association Parisien d'un jour, Parisien Toujours (Paris Greeters) et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à l'exercice 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'Association Parisien d'un Jour, Parisien Toujours (Paris Greeters) sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association Parisien d'Un Jour, Parisien Toujours (Paris Greeters) domiciliée à la Maison de la vie associative et citoyenne des 3^e et 4^e arrondissements, 5 rue Perrée (3e) (n° simpa 8745 n° dossier 2019_05104).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO